

AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, VOS RÉGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILLITÉ !!!

Pour faciliter les démarches et pour répondre à la demande de ses administrés, la municipalité vous propose désormais de prélever sur votre compte bancaire, les factures relatives à la restauration scolaire et à l'accueil péri et extra-scolaire.

Le prélèvement automatique s'adresse aux familles dont :

- le ou les enfant(s) mange(nt) à la cantine tous les jours ou à des jours réguliers
- le ou les enfant(s) fréquente(nt) régulièrement les centres de loisirs (accueils péri et extra-scolaire)

Le prélèvement automatique est en effet, un moyen de paiement :

→ SÛR :

vous n'avez plus à envoyer de courrier ni à vous déplacer tous les mois en Mairie pour effectuer la réservation et le paiement de la cantine et/ou de l'accueil périscolaire avant le 20 du mois. Une seule visite en Mairie est nécessaire avant le 15 juillet 2011 pour l'inscription au prélèvement automatique.

→ SIMPLE :

vos factures vous sont adressées à l'avance pour vous permettre de connaître le montant et la date du prélèvement. (exemple pour la cantine et/ou l'accueil périscolaire du mois de septembre, la facture vous sera adressée vers le 20 août et le prélèvement s'effectuera entre le 5 et le 10 septembre) Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

→ SOUPLE :

vous changez de compte ou d'agence bancaire, il suffit de transmettre à la Mairie au Service Scolaire, votre nouveau RIB et de compléter une nouvelle demande de prélèvement. Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en le Service Scolaire, par simple lettre un mois avant la prochaine échéance. (Exemple avant le 20 octobre pour la cantine du mois de novembre).

COMMENT FAIRE POUR ADHÉRER AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ?

Il vous suffit de déposer le dossier au service scolaire avant le 15 juillet 2011, celui-ci comprend :

- le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique,
- un RIB,
- l'approbation du règlement du prélèvement automatique,
- le coupon indiquant les jours de cantine et/ou l'inscription à l'accueil périscolaire.

AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, VOS RÉGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILLITÉ !!!

NOM DE L'ENFANT _____
PRÉNOM _____
ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012 _____
CLASSE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-201 _____

**COUPON À JOINDRE
À L'AUTORISATION
DE PRÉLÈVEMENT
AUTOMATIQUE**

Pour l'année scolaire 2011/2012, j'ai choisi de régler mes factures de restauration scolaire et/ou d'accueil péri et extra-scolaire par prélèvement automatique.

Je choisis donc d'inscrire mon enfant pour l'année scolaire 2011/2012 à :

La restauration scolaire les jours suivants :

- lundi mardi jeudi vendredi

L'accueil périscolaire (forfait mensuel)

Pour tout changement de jours ou arrêt du service de restauration et/ou de l'accueil péri et extra scolaire, il convient de prévenir le Service Scolaire sans délai.

MAIRIE DE GRAULHET - SERVICE SCOLAIRE APPROBATION DU RÉGLEMENT DU PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance du règlement du prélèvement automatique et en accepter les dispositions.

Nom et prénom(s) de(s) enfant(s) : _____

Adresse : _____

Nom du responsable légal : _____

Fait à Graulhet, le _____

Signature

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE OU DE CHANGEMENT DE COORDONNÉES BANCAIRES

Afin que votre demande soit prise en compte, il est impératif de :

1. Compléter l'intégralité des deux volets de ce formulaire, et de les signer.
2. Joindre en même temps un Relevé d'Identité Bancaire (RIB IBAN).
3. Adresser l'intégralité de ce document à l'adresse suivante :

MAIRIE DE GRAULHET
SERVICE SCOLAIRE
Place Elie Théophile
BP 169
81304 GRAULHET CEDEX

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT : EXEMPLAIRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE DE GRAULHET - SERVICE SCOLAIRE

J'autorise l'établissement teneur de compte à effectuer sur mon compte désigné ci-dessous, les prélèvements ordonnés par la Régie Cantine et accueil péri et extra scolaire de la Mairie de Graulhet. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Service Scolaire de la Mairie de Graulhet.

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 572396

TITULAIRE DU COMPTE

Nom/Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

ÉTABLISSEMENT DU TENEUR DE COMPTE À DÉBITER

Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

SIGNATURE OBLIGATOIRE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT : EXEMPLAIRE RÉSERVÉ À VOTRE BANQUE

J'autorise l'établissement teneur de compte à effectuer sur mon compte désigné ci-dessous, les prélèvements ordonnés par la Régie Cantine et accueil péri et extra scolaire de la Mairie de Graulhet. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Service Scolaire de la Mairie de Graulhet.

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 572396

TITULAIRE DU COMPTE

Nom/Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

ÉTABLISSEMENT DU TENEUR DE COMPTE À DÉBITER

Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

SIGNATURE OBLIGATOIRE